



COMMISSION DE LA SANTÉ  
ET DES SERVICES SOCIAUX  
DES PREMIÈRES NATIONS  
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

*Accompagner les Premières Nations au Québec dans l'atteinte de leurs objectifs en matière de santé, de mieux-être, de culture et d'autodétermination.*

## OFFRE D'EMPLOI

### Conseiller en services à l'enfance et à la famille

Poste régulier

35 heures par semaine (50 % obligatoirement au bureau et 50 % en télétravail)

### Travailler chez nous, c'est :

**Se joindre à une équipe dynamique, passionnée et engagée.**

**Choisir un milieu de travail stimulant axé sur l'entraide, le respect et la collaboration.**

**Accéder à une carrière offrant de multiples possibilités d'apprentissage et de développement professionnel.**

### Être conseiller en services à l'enfance et à la famille chez nous, c'est :

Accompagner et soutenir les communautés et les organismes des Premières Nations en matière de services à l'enfance et à la famille en fonction des compétences et des cadres applicables, tout en contribuant au développement des intervenants de ce domaine. Plus précisément, vous devez :

- Agir comme personne-ressource pour les Premières Nations et les partenaires.
- Accompagner les Premières Nations dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'activités et d'initiatives culturellement sécuritaires.
- Collaborer à la définition des besoins de formation et d'accompagnement ainsi qu'à la création et à l'adaptation de matériel afin de développer et de renforcer les compétences des intervenants.
- Mettre au point des outils d'information et de sensibilisation efficaces afin d'accroître l'autonomie des Premières Nations, et voir à leur production et à leur diffusion.
- Rédiger des rapports, des analyses ou tout autre document jugé pertinent.
- Offrir des séances de formation, d'information et de sensibilisation.
- Établir et maintenir un réseau de contacts avec les organismes et les partenaires des Premières Nations et soutenir l'établissement de partenariats stratégiques.
- Assurer des activités de veille pour enrichir son expertise et émettre des recommandations.
- Coordonner et animer des rencontres et y participer.

## Exigences

- Baccalauréat en travail social, en psychoéducation ou dans tout autre domaine pertinent.
- Trois à cinq années d'expérience pertinente dans le domaine des services à l'enfance et à la famille.
- Connaissance des programmes du réseau de la santé et des services sociaux du Québec ainsi que des programmes des Premières Nations en matière de services à l'enfance et à la famille et de protection de la jeunesse.
- Connaissance de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* constitue un atout.
- Connaissance et compréhension des cultures des Premières Nations.
- Connaissance de Microsoft 365.
- Excellente maîtrise du français et de l'anglais (à l'écrit et à l'oral).
- Disposition à voyager dans les communautés des Premières Nations au Québec.
- Permis de conduire valide.

## Profil recherché

- Avoir de la facilité à communiquer et être à l'aise dans l'animation de groupes.
- Avoir une bonne capacité à établir et à gérer les priorités.
- Avoir un bon esprit d'analyse, de synthèse, de vulgarisation et de rédaction.
- Savoir travailler efficacement en équipe.
- Démontrer de bonnes compétences en planification, en gestion et en coordination de projets.

## Salaires

Le salaire annuel brut à l'embauche se situe entre 57 639,40 \$ et 70 980,00 \$ et varie selon l'expérience du candidat.

## Date d'entrée en fonction

Dès que possible.

# SOUMETTEZ VOTRE CANDIDATURE!

Faites parvenir votre curriculum vitæ, accompagné d'une lettre de motivation, **au plus tard le 12 avril 2026, à 16 h**, au service des ressources humaines, par la poste ou par courriel, aux coordonnées suivantes :

### Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

250, place Chef-Michel-Laveau, local 102

Wendake (Québec) G0A 4V0

**Courriel** : [rh@cssspnql.com](mailto:rh@cssspnql.com)

*\*Seuls les candidats retenus seront contactés.*

*La CSSSPNQL accorde une priorité aux Premières Nations et aux Inuit.*

*Veillez noter que le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but d'alléger le texte.*

